



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNE DE COURTHEZON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 5 décembre 2023

**Délibération n°2023115**

Date de convocation : 28/11/2023

Membres en exercice : 29

Votants : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 07/12/2023



L'an deux mille vingt-trois et cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

**Présents :** Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Cyril FLOURET, Adjoint, Anne-Marie PONS, Marie SABBATINI, Marc GELEDAN, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Cendrine PRIANO-LAFONT, Julien LENZI, Paul CHRISTIN, Caroline FAYOL, Jérôme DEMOTIER, Lyslane VOISIN, Benjamin VALERIAN, Christiane PICARD, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cédric MAURIN, Anca-Loredana FINE, Conseillers.

**Excusés :**

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN  
Laurent ABADIE pouvoir à Nicolas PAGET  
Françoise PEZZOLI pouvoir à Alexandra CAMBON

**Absents :**

Marjorie BOUCHON  
Catherine ZDYB

**Secrétaire de Séance :**

Alexandra CAMBON

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RECENSEMENT 2024 – TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENT – CRÉATION DE 13 POSTES D'AGENTS RECENSEURS**

Du 18/01/2024 au 24/02/2024, se tiendront des opérations de recensement de la population sur le territoire de la Commune de Courthézon. Afin de réaliser ces opérations, des agents recenseurs doivent être recrutés et un coordonnateur doit être désigné.

Pour ce faire, il est proposé à l'assemblée délibérante de créer 13 emplois non permanents de vacataires pour la période du recensement 2024 qui se tiendra sur la Commune de Courthézon du 18/01/2024 au 24/02/2024.

Leur rémunération se fera sur la base forfaitaire suivante :

- 1€ par formulaire habitant,
- 1€ par formulaire logement,
- 50€ pour les frais de déplacement,
- 100€ de prime conditionnée par l'atteinte de l'objectif de 95% de taux de retour.

Vu la période du recensement 2024 qui se tiendra sur la Commune de Courthézon du 18/01/2024 au 24/02/2024,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

**Délibération n°2023115**

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/12/2023

Application arrêtée E-legal.com

39\_DE-084-2184 00398-20231205-DCM2023115-

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié, relatif au recensement de la population,

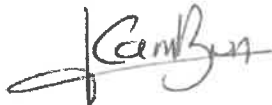
Vu la dotation notifiée à la Commune pour le recensement de la population (11 687 €),

**Considérant** la nécessité de recruter des agents recenseurs et un coordonnateur pour réaliser les opérations de recensement sur la période donnée,

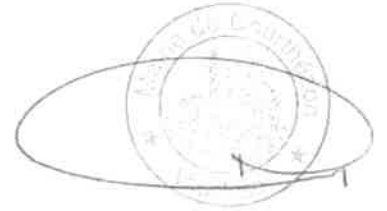
Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la création 13 emplois non permanents de vacataires pour la période du recensement 2024 selon les modalités de rémunérations exposées ci-dessus.
- **Désigne** Madame Isabelle DUCRY comme coordonnateur de l'enquête INSEE, et qui aura Madame Cécile REBOUL comme appui (équipe encadrante éventuelle des agents recenseurs, en charge de l'enquête de recensement).
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 de la commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON



Le Maire  
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.